

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 avril 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2007-366-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-367-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-368-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 AVRIL 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 avril 2007, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2007-369-DEC RAPPORT SYNTHÈSE / PANNES D'ÉLECTRICITÉ DU 16 AU 18 AVRIL 2007

ATTENDU le dépôt du rapport synthèse, daté du 20 avril 2007, concernant les pannes d'électricité du 16 au 18 avril 2007 préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport synthèse préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, en date du 20 avril 2007, concernant les pannes d'électricité du 16 au 18 avril 2007.

CE-2007-370-DEC CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-536-DEC / HYPOTHÈQUE LÉGALE À L'ENCONTRE DE DOMAINE MONACO INC.

ATTENDU QUE le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorisait la mainlevée de l'hypothèque légale publiée à l'encontre de Domaine

Monaco inc., et ce, aux termes de la résolution numéro CE-2006-536-DEC ;

ATTENDU QU'une erreur cléricale s'est glissée à la rédaction de la résolution : il aurait fallu y lire 2 125 705 **et** 2 125 772 au lieu de 2 125 705 **à** 2 125 772;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint et notaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, que la résolution numéro CE-2006-536-DEC soit et est amendée afin de retirer les lots « 2 125 705 à 2 125 772 » et les remplacer par « 2 125 705 **et** 2 125 772 ».

**CE-2007-371-REC CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DES
MOULINS / NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU la lettre datée du 18 avril 2007 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins demandant à la Ville de Terrebonne de nommer un représentant à son Conseil d'administration ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil la nomination de M. Clermont Lévesque au Conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins, et ce, pour une durée de deux (2) ans, soit pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

**CE-2007-372-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 414 702,48\$ préparée le 19 avril 2007.

**CE-2007-373-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 40 035,34\$ préparée le 19 avril 2007.

**CE-2007-374-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355 /
TRAVAUX SUR LA RUE MARIE-JOSÉE,
PLACE CAMUS ET PARC ST-ROCH/ST-
FRANÇOIS**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été ou seront réalisés par un promoteur dans la rue Marie-Josée, la place Camus et le parc St-Roch/St-François ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager pour la rue Marie-Josée, la place Camus et le parc St-Roch/St-François ;

ATTENDU QU'une somme importante doit être prévue pour l'aménagement du terrain de l'école, du centre communautaire et de la bibliothèque André-Guérard ainsi que du parc municipal St-Roch/St-François incluant la construction d'une nouvelle patinoire ;

ATTENDU QUE les règlements visant le financement de travaux d'aménagement d'équipements de loisirs comportent un terme de vingt (20) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (355) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager de la rue Marie-Josée, la place Camus et le parc St-Roch/St-François.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-375-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER APP-20070411-ED / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de sept (7) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro APP-20070411-ED ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Claude Lamontagne relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de sept (7) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro APP-20070411-ED, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2007-376-DEC NOMINATIONS / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS C / OPÉRATEUR ET CHAUFFEUR
DE VÉHICULES MOTORISÉS B / SERVICE DE
LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage de deux (2) postes, soit chauffeur de véhicules motorisés C et opérateur et chauffeur de véhicules motorisés B à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Richard Lapointe au poste de chauffeur de véhicules motorisés C et M. Alain Ouellette au poste d'opérateur et chauffeur de véhicules motorisés B à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 30 avril 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2007-377-DEC EMBAUCHES CONTRACTUELLES /
RÉGISSEUR ANIMATION / SURCROÎT DE
TRAVAIL / OUVERTURE PROCHAINE DU
COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE l'ouverture du Complexe aquatique et gymnique est prévue au mois de juin 2007 ;

ATTENDU QUE plusieurs tâches doivent être réalisées d'ici là pour s'assurer du transfert d'activités et de la mise en place d'une programmation bonifiée ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche de MM. Alexandre Blais et de Jean-François Elliott afin d'assurer adéquatement la réalisation de ces activités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Alexandre Blais, du 7 mai 2007 au 17 août 2007 et M. Jean-François Elliott, du 20 août 2007 au 21 décembre 2007, à titre de régisseurs à la Direction du loisir et vie communautaire, le tout selon les conditions énumérées aux contrats joints à la présente.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les contrats individuels de travail avec M. Alexandre Blais et M. Jean-François Elliot.

**CE-2007-378-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Claude Bernier au poste de secrétaire à la Direction de l'entretien du territoire, classe 6, à compter du 30 mai 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2007-379-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / FIN
D'EMPLOI / PRÉRETRAITE / DOSSIER 70423**

ATTENDU les conditions et modalités convenues avec l'employé cadre portant le numéro de dossier numéro 70423 pour prendre une préretraite ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de la convention à intervenir avec l'employé mentionné au dossier numéro 70423 concernant les conditions et modalités relatives à sa retraite.

Copie de la convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-380-REC RENOUELEMENT / PROGRAMME
D'ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 776-12-2003 adoptée le 8 décembre 2003 acceptant la soumission de SSQ Groupe Financier pour les assurances collectives des employés de la Ville et des élus ;

ATTENDU le dépôt du rapport de la firme Sansregret Taillefer et associés concernant le renouvellement des assurances collectives de la Ville de Terrebonne prévu pour le 1^{er} mai 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, de recommander au Conseil de renouveler le programme d'assurances collectives auprès de la SSQ Groupe Financier pour une (1) année débutant le 1^{er} mai 2007, le tout suivant la recommandation de la firme Sansregret Taillefer et associés datée du 17 avril 2007.

**CE-2007-381-DEC DEMANDE DE RÉVISION / DÉCISIONS
RENDUES PAR LA COMMISSION DES
RELATIONS DU TRAVAIL / DOSSIERS CM-2001-
6141, CM-2002-2216, CM-2002-2257 ET CM-2006-
7786**

ATTENDU QUE le 19 avril 2007, la Commission des relations du travail, saisie de requêtes en vertu de l'article 39 du Code du travail déposées par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, a rendu une décision déclarant Mme Nancy Clark, M. Jean-Pierre Perrier et M. Raymond Provost salariés au sein du Code du travail et compris dans l'unité de négociation du SCFP ;

ATTENDU QUE le 19 avril 2007, la Commission des relations du travail, saisie d'une autre requête en vertu de l'article 39 du Code du travail déposée par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, a rendu une décision déclarant M. Yvon Duhaime salarié de la Ville de Terrebonne et compris dans l'unité de négociation du SCFP ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une révision ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour entreprendre les procédures de demande de révision prévues par le Code du travail, et ce, pour les quatre (4) décisions visées, soit les dossier numéros CM-2001-6141, CM-2002-2216, CM-2002-2257 et CM-2006-7786.

**CE-2007-382-DEC SOUMISSION / REVÊTEMENT SOUPLE / LOT
821 / COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour le lot 821 – revêtement souple pour le Complexe aquatique et gymnique;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 6 juillet 2006, à savoir :

Couvre-Planchers Labrosse

54 610,54\$

ATTENDU QUE suite à l'avenant numéro 821-001, le montant révisé de la soumission est de 37 164,79\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Couvre-Planchers Labrosse s'est avérée conforme selon le rapport préparé par la firme Dessau-Soprin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **COUVRE-PLANCHERS LABROSSE** pour le lot 821 – revêtement souple pour le Complexe aquatique et gymnique, pour un montant de 37 164,79\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0102 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-383-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS /
RÉALISATION DE L'ÉCHANGEUR OUEST DE
L'AUTOROUTE 640**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis pour la réalisation de l'échangeur ouest de l'autoroute 640;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} août 2006, à savoir:

Cima Plus
Dessau-Soprin
SNC-Lavalin
Génivar

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 1,55 à la firme Cima Plus, un pointage de 1,78 à la firme Dessau-Soprin et que les firmes SNC-Lavalin et Génivar ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Dessau-Soprin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **DESSAU-SOPRIN**, pour la confection des plans et devis pour la réalisation de l'échangeur ouest de l'autoroute 640, pour un montant de 700 792,50\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 265. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2006-0219 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la firme Dessau-Soprin soit autorisée à déposer les plans et devis au Ministère de l'environnement pour fins d'approbation.

**CE-2007-384-DEC SOUMISSION / TRAVAUX D'AUSCULTATION
DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE PAR
CAMÉRA TÉLÉOBJECTIF / RUES LOCALES /
SECTEURS LACHENAIE, LA PLAINE ET
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'auscultation des conduites d'égout sanitaire par caméra téléobjectif pour des rues locales dans les secteurs Lachenaie, La Plaine et Terrebonne dans le cadre du plan d'intervention des réseaux souterrains;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2007 à 11 h 01, à savoir :

Aqua Data inc.	55 562,02\$
Veolias SE, Service d'assainissement inc.	74 067,50\$
NORDIKeau inc.	77 776,75\$
Colmatec inc.	93 495,98\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Aqua Data inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 avril 2007 de Mme Sylvie Leclerc, ingénieur de la firme CIMA+ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **AQUA DATA INC.** pour l'auscultation des conduites d'égout sanitaire par caméra téléobjectif pour des rues locales dans les secteurs Lachenaie, La Plaine et Terrebonne dans le cadre du plan d'intervention des réseaux souterrains, le tout pour un montant de 55 562,02\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 323. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0103 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-385-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
3 923 051 (RUE ÉDOUARD-MICHELIN) / ACIER
LESFAB INC. ET 3090-5103 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document nécessaire, du lot 3 923 051 du cadastre du Québec, d'une superficie de 20 867,6 pi², au prix de 0,94\$/pi², plus le montant de 0,06\$/pi² exigé par le règlement numéro 2228, aux compagnies Acier Lesfab inc. et 3090-5103 Québec inc. (M. Michel St-Louis) ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que l'offre d'achat présentée par les compagnies Acier Lesfab inc. et 3090-5103 Québec inc., datée du 10 avril 2007, soit et est acceptée à l'exception de l'article 8.

Que Me François Duval, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

Que le produit de la vente soit versé au fonds environnemental de la Ville, le cas échéant.

**CE-2007-386-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
1 888 958 (COIN LAURIER ET GAGNON) /
9047-0519 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document nécessaire, du lot 1 888 958 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 000 pi², au prix de 0,22\$/pi², à la société 9047-0519 Québec inc. (M. Gilles Fortier) ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que l'offre d'achat présentée par la société 9047-0519 Québec inc., datée du 14 mars 2007, soit et est acceptée.

Que Me Ginette Galipeau, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

Que le produit de la vente soit versé au fonds environnemental de la Ville, le cas échéant.

**CE-2007-387-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
3 358 577 (RUE CAMUS) / SERVICES
TECHNIQUES PJNA INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document nécessaire, du lot 3 358 577 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,1 m² (291,17 pi²), au prix de 0,34\$/pi², à la société Services Techniques PJNA inc. (M. Normand Trudel) ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que l'offre d'achat présentée par la société Services Techniques PJNA inc., datée du 13 mars 2007, soit et est acceptée.

Que Me René Gadoury, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

Que le produit de la vente soit versé au fonds environnemental de la Ville, le cas échéant.

**CE-2007-388-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
ÉCHANGE DE TERRAIN / LOT 3 969 106 –
VILLE DE TERREBONNE ET LOT 3 969 108 –
CONSTRUCTION CANNISANO INC.**

ATTENDU le projet de construction de cinquante-sept (57) unités de logements réparties sous la forme de huit (8) bâtiments jumelés sur un terrain situé entre le chemin Saint-Charles et les arrières lots de la rue Charles-Aubert ;

ATTENDU QUE ce terrain est traversé par une piste cyclable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un échange de terrain avec le promoteur, soit Construction Cammisano inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise la cession du lot numéro 3 969 106 du cadastre du Québec en échange du lot 3 969 108 du cadastre du Québec, propriété de Construction Cammisano inc., lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22453 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Construction Cammisano inc. et l'acte de cession dudit lot, ainsi que tout autre document nécessaire, et que Me Michel Légaré, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

Les frais inhérents à la présente cession sont à la charge du cessionnaire.

Que cet échange soit conditionnel à l'approbation des plans par la Direction de l'aménagement du territoire.

**CE-2007-389-DEC BAZAR / GROUPE ÉCOLE DES RIVES / 19 MAI
2007 / ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

ATTENDU la demande d'un groupe d'étudiants de l'école Des Rives afin de tenir un bazar le 19 mai 2007 de 9h à 17h, et ce, à l'école l'Arc-en-Ciel, 273, rue Pierre-Laporte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le groupe d'étudiants de l'école Des Rives afin de tenir un bazar le 19 mai 2007 de 9 h à 17 h, et ce, à l'école l'Arc-en-Ciel, 273, rue Pierre-Laporte, et remis au lendemain en cas de pluie, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) Musique**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 2) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux alentours du site.
- 3) Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2007-390-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC / 50^e ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

ATTENDU la demande faite par Mme France Débroski afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en calèche dans les rues de la Ville de Terrebonne, secteur Terrebonne, afin de souligner le 50^e anniversaire de mariage de ses parents, le samedi 28 avril 2007 entre 15h30 et 17h00;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenade en calèche organisée par Mme France Débroski, le samedi 28 avril 2007 entre 15h30 et 17h, afin de souligner le 50^e anniversaire de mariage de ses parents selon le trajet suivant : départ du 702, boulevard Terrebonne, rues Bernard, Chartrand, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Pierre, boulevard des Braves, tour sur l'Île des Moulins, boulevard des Braves, rue Saint-Louis, montée Masson, rue Langlois, boulevard Terrebonne et retour au lieu de départ.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2007-391-DEC AUTORISATION / ASSOCIATION MOTO-TOURISME RÉGION DE TERREBONNE / DÉFILÉ / BÉNÉDICTION DES MOTOS / TRONÇON DE LA RUE SAINT-LOUIS / 6 MAI 2007

ATTENDU la demande faite par l'Association Moto Tourisme Région de Terrebonne afin d'emprunter la rue Saint-Louis à partir de la montée Masson jusqu'à l'église Saint-Louis-de-France le dimanche 6 mai 2007, et ce, dans le cadre de la bénédiction des motos ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'Association Moto Tourisme Région de Terrebonne à emprunter la rue Saint-Louis à partir de la montée Masson jusqu'à l'église Saint-Louis-de-France le dimanche 6 mai 2007, et ce, dans le cadre de la bénédiction des motos.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2007-392-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'ORDINATEURS « LENOVO »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'ordinateurs Lenovo (SOU-2007-42);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2007 à 11 h 01, à savoir :

Solutions Technologiques	40 304,12\$
Dorval SenC - Microserv	
Infynia.com	41 705,70\$
Bell Canada	43 893,54\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Solutions Technologiques Dorval SenC - Microserv s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 avril 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DORVAL SENC - MICROSERV**, datée du 5 avril 2007, pour l'acquisition d'ordinateurs Lenovo, le tout pour un montant de 40 304,12\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et que ce montant soit remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0099 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2007-393-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LOCATION/ACHAT VÉHICULE POUR LA DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE / SOU-2007-33 / ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-345-DEC

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un véhicule pour la Direction des technologies de l'information et location/achat d'un véhicule pour la Direction du loisir et vie communautaire (SOU-2007-33);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Prix achat	Prix location	Dépense totale
Automobiles Léveillé inc.	20 980,19\$	347,36\$/mois (20 841,60\$)	41 821,79\$
Grenier Nissan	20 931,48\$	432,60\$/mois (25 956,00\$)	46 887,48\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles Léveillé inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de MM. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, et Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.**, datée du 20 mars 2007, pour l'achat d'un véhicule pour la Direction des technologies de l'information et location/achat d'un véhicule pour la Direction du loisir et vie communautaire, le tout pour un montant de 41 821,79\$ (t.t.c.). À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2007-0086 et 2007-0087 émis par le trésorier sont joints à la présente.

Que le montant pour l'achat du véhicule de la Direction des technologies de l'information soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans.

Que la résolution numéro CE-2007-345-DEC adoptée le 11 avril 2007 soit et est abrogée.

CE-2007-394-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Assistant-secrétaire